Séance du 28 septembre 2018

L’an deux mille dix huit, le 28 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Epehy, convoqué légalement en date du 22 septembre, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de MARTIN Jean-Michel, Maire.

**Etaient présents :**MesdamesDominique DORCHIES, Marie-Claude FOURNET, Aurélie MILLOT, Virginie PROST et Astrid BOITEL

Messieurs Paul CARON, Paul SIGNOIRT, Bernard DOBBELS et Philippe VAILLANT.

**Etaient absents excusés:**Messieurs Michel DELAIRE, Jean-Claude WILLEMS et Xavier MASSON.

Mesdames Marie-Odile LEROYet Béatrice THIERRY.

Monsieur Xavier MASSON donne procuration à Jean-Michel MARTIN.

Après la lecture de la précédente réunion, Monsieur le Maire ouvre la séance

**TRAVAUX AUX ECOLES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l’accord de subvention de l’Etat pour 31 848 € (40 %) et de la subvention du conseil départemental pour 19 905.00 € (25 %). La part de la commune s’élève donc à 27 868.00 €.

Monsieur CARON indique que les travaux vont se faire en phase hors période scolaire comme convenu, la pose du carrelage se fera pendant les vacances de la Toussaint.

**CITY STADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l’accord de subvention de l’Etat pour 78 271.00 € (30 %). Concernant le conseil départemental et la CAF, le dossier est en cours d’analyse.

**TRAVAUX 2 RUE DES ECOLES – LA POSTE**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux effectués au logement sis 2 rue des Ecoles- Rez de chaussée, loué à la Poste à compter du 15 septembre.

Un sanibroyeur a donc été posé dans la salle de bain. Un aménagement parking a été réalisé cet été par EIFFAGE.

Par ailleurs, un devis a été demandé à la société D.D.M. pour le remplacement du portail et la réfection du muret en briques. Celui-ci s’élève à 2 847.02 € HT. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l’ordre de service.

**LA POSTE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir rencontré les responsables de l’Agence Postale actuelle. Jusque mars 2019, les horaires seront maintenus.

Après cette date, une permanence sera tenue du lundi au vendredi de 9 h à 12 h par un facteur guichetier, Monsieur le Maire n’étant pas favorable à la création d’une agence postale communale.

**CONVENTION EXTENSION LOCAL KINESITHERAPEUTE**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d’extension du local du kinésithérapeute sont terminés dont le montant total TTC s’élève à 15 274.00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec Monsieur Maxence MOSSINO pour un remboursement sur 36 mois à compter du 01 janvier 2019 soit 425.00 € par mois en sus de son loyer actuel.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à établir et signer cette convention.

**DEPART EN RETRAITE D’UN AGENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de départ à la retraite de Monsieur FOURDRIGNIER Jean-Noël à la date du 01 mars 2019.

Monsieur le Maire précise que le contrat de Monsieur DERMY Dominique se termine le 31 octobre et sera certainement renouvelé jusqu’au 28 février 2019. Il prévoit ensuite une création de poste ouvert à tous. A cette occasion, des tests seront organisés par la Commission « Travaux » en interne afin de déterminer les compétences de chacun.

**CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose que la Commission «Vie Associative » se réunisse avec les différents Présidents d’Associations afin d’établir des conventions d’occupation des locaux ce qui permettrait une meilleure connaissance des horaires d’occupation avec les différents droits et devoirs des occupants.

Monsieur CARON Paul demande à cette occasion de faire un rappel des droits et obligations des locataires de la Commune mais aussi du propriétaire afin de déterminer les domaines d’intervention de chacun sur le logement.

**CENTENAIRE DE LA BATAILLE D’EPEHY DU 18 SEPTEMBRE**

Monsieur le Maire remercie les acteurs de cette réussite

Par ailleurs, le conseil municipal autorise le versement d’une subvention au Comité des Animations qui a réglé la facture de la restauration du mardi 18 septembre. Celle-ci est versée à hauteur du montant de la facture.

**PRESBYTERE**

Monsieur le Maire rappelle l’estimation des Domaines pour le Presbytère sis 10 rue Raoul Trocmé à savoir 90 000 €.

Par ailleurs, il informe le Conseil avoir fait estimer le bien par Maître Mériaux. L’estimation du notaire s’est élevée à 60 000. Après en avoir discuté, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en vente le Presbytère à 60 000 €.

**SUBVENTION CHASSE**

Le conseil municipal a donné son accord pour prendre en charge les frais de plantations orchestrées par la Société de Chasse qui se sont élevés à 660 € par le biais du versement d’une subvention de 660 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Paul CARON informe le Conseil municipal avoir fait intervenir Aisne Paysage pour la remise en état du bassin à la station de dépollution suite à l’orage de juin.

Monsieur Paul CARON rappelle au conseil municipal que le Club Informatique souhaite verser le solde de son compte à la commune suite à sa dissolution soit 328 €. Par ailleurs, il précise que celui-ci a pris en charge les frais d’impression des panneaux pour l’exposition du Centenaire soit 834.00 €.

Le conseil municipal accepte le don du club informatique.

Après échange de vues, la séance est levée à 21 h 40.